

LE SOIR

Carte blanche



Jean-Luc Guilmot
Bio-ingénieur

Lorsqu'elle développe des "recommandations basées sur des preuves scientifiques", l'Organisation mondiale de la santé (OMS) oublie souvent un ingrédient clé : les preuves scientifiques. » C'est en ces termes que l'un des plus prestigieux magazines médicaux, *The Lancet*, remettait en cause dans son édition du 7 mai 2007 le bien-fondé même des recommandations de l'OMS. Commentant les conclusions de cette étude du Dr Andrew Oxman et collègues pointant vers le manque de transparence de l'OMS dans l'élaboration de ses recommandations, le rédacteur en chef du *Lancet*, le Dr Richard Horton, indiquait : « C'est un événement de nature sismique. Cela mine l'objectif même de l'OMS. »

Pour choquante que puisse être cette affirmation dans un monde où une multitude de produits basés sur les technologies sans fil ont été mis sur le marché ces quinze dernières années sans études sanitaires approfondies et sans tenir compte des signaux d'alertes de nombreux scientifiques indépendants, il y a à l'évidence quelque chose de grippé dans la mécanique de gestion des risques, en particulier dans le domaine de l'exposition aux ondes, dites « radiations non ionisantes ».

Face au discrédit de l'OMS, face à cet imbroglio politico-scientifique, face aussi aux très nombreuses études scientifiques publiées dans des revues à comité de lecture traitant des risques d'une exposition chronique à des radiations non ionisantes à des niveaux d'exposition très largement en dessous des recommandations en vigueur en Belgique – ces études sont disponibles en ligne pour qui

se donne la peine de rechercher l'information à la source de façon transparente (1) – il serait temps que le monde politique prenne réellement la mesure des risques de catastrophe sanitaire en développement et en tire rapidement les conclusions au niveau national.

Il est à mes yeux irresponsable pour des autorités publiques de rester au balcon et d'attendre d'hypothétiques avancées de l'OMS d'ici à 2010. Qu'il suffise de rappeler qu'à ce jour sur la dizaine d'études épidémiologiques publiées en revues à comité de lecture (PubMed, OMS) sur les antennes de téléphonie mobile, pratiquement aucune ne pointe vers l'absence de risques sanitaires. Et qu'il n'existe à notre connaissance que très peu d'autres études de ce type en cours.

Pendant ce temps de nouvelles tendances se dessinent sur le marché. Ici les opérateurs encouragent par des opérations tarifaires au remplacement du poste fixe par un abonnement mobile. Ailleurs et assez paradoxalement sur des sites universitaires comme celui de l'ULB, on généralise l'installation de réseaux wi-fi à grande échelle en encourageant les étudiants, une cible particulièrement perméable à l'argument du prix, à téléphoner gratuitement. Bien sûr beaucoup succombent à ce type de proposition dans la plus parfaite ignorance des risques sanitaires qu'ils encourent, pour eux et pour leur entourage. Et d'entendre alors des commentaires laconiques du type : « L'industrie répond à une demande du marché. » Cela ne vous rappelle rien ?

Par analogie, un frein aux ravages du tabac a pu commencer à

Décourager l'accès à la téléphonie mobile

montrer un tant soit peu d'efficacité via la levée par l'Etat de taxes et accises. Bien que tabac et téléphonie mobile ne soient évidemment pas directement comparables – la téléphonie mobile rend d'incontestables services – son coût d'utilisation peut en limiter l'usage abusif que l'on connaît aujourd'hui. C'est sans doute une piste à étudier en matière de téléphonie mobile, et cela plutôt aujourd'hui que dans dix ou quinze ans.

L'Etat jouerait ainsi son rôle de régulateur face à un phénomène de prolifération incontrôlée soumis actuellement aux seules forces du marché, dont les références sont par nature – ce n'est pas un jugement de valeurs, c'est un fait – la compétition et non la protection de l'environnement ou des droits humains.

Beaucoup succombent à ce type de proposition dans la plus parfaite ignorance des risques sanitaires qu'ils encourent

Mais on en est malheureusement bien loin tant la prise de conscience est encore embryonnaire dans le chef des politiques, apparemment si mal informés. Qu'il suffise pour s'en convaincre de voir ce qui peut être décrit dans la dernière brochure publiée par le gouvernement fédéral, qui brille par la langue de bois et dont il émane un parfum désuet de propagande, d'amalgames et de désinformation (2).

Il va sans dire que le produit de ces accises devrait être strictement alloué à des programmes de prévention et/ou de recherche réellement indépendants et non servir à renflouer les caisses de

l'Etat. La recherche indépendante dans ce domaine est d'ailleurs en manque cruel de soutien. De nombreux chercheurs indépendants (dont le Pr. F. Adlkofer et le Dr L. Von Klitzing en Allemagne, le Dr Santini en France, etc.) ont vu leurs crédits asséchés pour s'être écartés par trop du pseudo-consensus scientifique sur l'innocuité des valeurs limites de radiation électromagnétique (3).

On peut toujours rêver. ■

(1) <http://001.be.cx>

(2) <http://www.inforgsm.be>

« Une question fréquemment posée lors de l'installation d'antennes dans des zones d'habitation est l'influence des ondes sur la santé des jeunes et des moins jeunes. Bien que les ondes électromagnétiques soient, dans la plupart des cas, inoffensives, elles peuvent être néfastes au-dessus de certaines limites. L'OMS et l'UE souscrivent officiellement aux recommandations internationales établies sur la base des connaissances scientifiques actuelles. En suivant ces recommandations, une marge de sécurité d'un facteur 50 est déjà appliquée. La réglementation belge est 4 fois plus sévère que les recommandations internationales ! Dans l'attente des résultats scientifiques complémentaires, la Belgique impose déjà, par mesure de précaution, une limite 4 fois plus sévère que les recommandations internationales pour le rayonnement provenant d'antennes. (...) L'IBPT assure en pratique, en tant qu'autorité publique, le contrôle du respect de cette norme belge. »

(3) <http://www.bioinitiative.org>

« La pollution électromagnétique est l'exposition la plus envahissante à laquelle les êtres humains sont soumis dans les pays occidentaux. Notre société ne peut plus se payer le luxe d'attendre avant d'agir. »